

RAPPORT N° 99/4-42
au Conseil Municipal

OBJET

RHI MONTAGNE
RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE SAINT-BERNARD
AVENANT N° 1 AU MARCHE D'ETUDES AVEC LE BET REA

Le Cahier des Charges de Consultation du Lot 5 «Socio-éco / bati» de la RHI Montagne définissait la méthodologie d'intervention à suivre par le BET :

1. analyse des photos aériennes de la campagne IGN de 1997 ;
2. recensement et analyse des informations détenues par les acteurs institutionnels ;
3. croisement de ces informations,
4. vérifications ponctuelles sur le terrain («intervention donc limitée»).

Il s'avère que :

1. l'analyse des photos aériennes ne fournit pas les informations souhaitées (mauvaise définition des images lors des agrandissements, difficultés d'interprétation) ;
2. les informations détenues par les acteurs institutionnels ne peuvent être récoltées ou consolidées ; de plus, elles s'avèrent souvent éloignées de la réalité en étant plus souvent proches d'un ressenti que d'une appréhension objective des faits ;
3. de fait, les vérifications sur le terrain ne seront plus ponctuelles mais deviendront systématiques contrairement à la méthodologie proposée.

Il en résulterait :

1. l'augmentation du temps passé pour la réalisation des enquêtes qui seront plus nombreuses que prévues,
2. un dépassement des temps de saisie de l'information,

RAPPORT N° 99/4-42

3. un dépassement du temps d'exploitation de l'information (regroupement de l'habitat insalubre par poches avec prise en compte de critères complémentaires afin de hiérarchiser les urgences d'intervention),
4. un dépassement du temps de mise au point du transfert de l'information dans la BDU (Banque de Données Urbaines) de la Ville.

Ces imprévus représenteraient un coût de 54 750 F TTC et, en conséquence, feraient passer le montant du marché de 213 525 F TTC à 268 275 F TTC.

S'agissant d'un dépassement de plus de 5 %, la Commission Appels d'Offres de la Ville -consultée le 28 mai 1999- a émis un avis favorable.

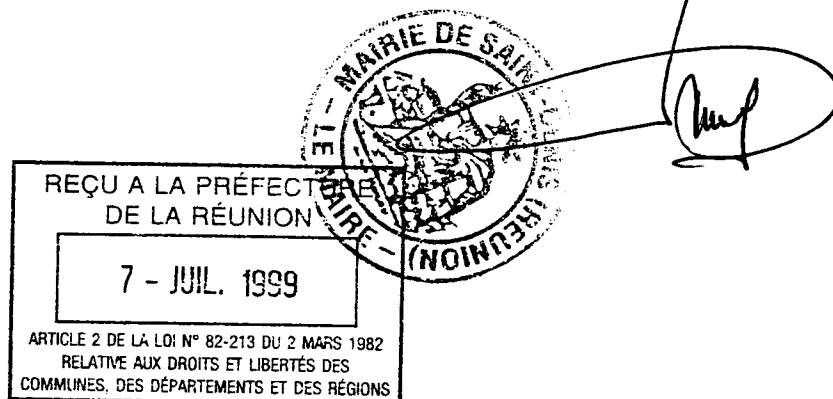
De plus, il convient de savoir que :

- la campagne ZHPI actuellement menée par l'AGORAH sur l'ensemble de l'île fait le recensement des poches d'habitat insalubres et non celui des cases insalubres ;
- le recensement exhaustif de l'habitat insalubre à réaliser sur le Plateau de La Montagne serait le premier effectué dans l'île ;
- Saint-Denis bénéficierait de par le travail fait en collaboration avec le bureau du plan de la Ville, d'un observatoire informatisé de l'habitat insalubre.

Compte tenu de ces informations, je vous demande d'autoriser la SODIAC à signer l'Avenant n° 1 au marché d'études du BET REA augmentant sa rémunération d'un montant de 54 750 F pour rétribution des enquêtes à réaliser au titre de la mission de recensement de l'habitat précaire et insalubre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 99/4-42
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999**

OBJET

**RHI MONTAGNE
RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE SAINT-BERNARD
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ETUDES AVEC LE BET REA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention Mandat d'Etudes du 22 avril 1998, reçu à la Préfecture à la même date ;

Sur l'avis favorable de la Commission Appels d'Offres du 28 mai 1999 ;

Sur le RAPPORT N° 99/4-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-François HOAREAU, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise la SODIAC à signer l'Avenant n° 1 au marché d'études du BET REA qui augmente sa rémunération d'un montant de 54 750 F pour rétribution des enquêtes à réaliser au titre de la mission de recensement de l'habitat précaire et insalubre (le montant du marché passant de 213 525 F TTC à 268 275 F TTC).

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 1999

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

